

COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 30 : décembre 2021

Situation au 30 septembre 2021

Cette publication présente chaque trimestre les comptes mensuels des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, du FSV et de la CADES, hors régime des retraites de la fonction publique de l'État. Les résultats en fin de mois présentés ici sont dépendants des modalités de remontée des informations comptables et ne prennent pas en compte les opérations dites d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir, etc.), ni certaines écritures comptables. Ainsi, ils ne permettent pas d'anticiper directement le solde attendu en fin d'exercice, à l'inverse de la prévision présentée dans le rapport de la CCSS de septembre 2021. Seuls les résultats au 31 décembre prennent en compte toutes les opérations comptables.

En 2021, le périmètre du régime général est élargi avec la création de la branche autonomie, qui reprend les charges et produits historiquement rattachés à la CNSA. Dans cette publication, le solde 2021 toutes branches du régime général (intégrant désormais la CNSA) est comparé au solde 2020 du régime général et de la CNSA, afin d'obtenir des comparaisons sur un champ homogène. Par branche, les résultats sont sur un champ courant.

Le solde du régime général de la sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse (FSV) s'établit au 30 septembre 2021 à -17,7 Md€, en amélioration de 6,1 Md€ par rapport à la même date en 2020, marquée par le premier confinement suite à la covid 19. Les soldes des branches maladie, vieillesse, famille, AT-MP s'améliorent (respectivement de +1,7 Md€, +1,3 Md€, +3,7 Md€ et +0,7 Md€) alors que celui de la branche autonomie se dégrade de 1,3 Md€. L'année 2021 est marquée par d'importants transferts de charges et produits des branches maladie et famille vers la branche autonomie, induits par la création de la 5ème branche de la sécurité sociale.

Toutes branches du régime général ¹ et CADES

en milliards d'euros	2021 p *	% évol	Montant à fin Septembre		Sep-21 / Sep-20	% Prév. 2021
			2020	2021		
SOLDE	-33,5		-23,8	-17,7		
dont branche maladie (PUMa)	-29,7		-17,4	-15,7		
dont branche vieillesse + FSV (régimes alignés)	-3,4		-5,5	-4,2		
dont branche famille	7,4		-1,2	2,6		
dont branche AT-MP	0,7		0,5	1,2		
dont branche autonomie	-0,5		-0,3	-1,6		
Total des dépenses	464,8	5,4%	314,6	335,4	6,6%	72,2%
Prestations sociales	426,5	5,1%	291,9	311,9	6,8%	73,1%
Transferts	25,4	12,0%	15,2	15,5	1,9%	60,9%
Charges de gestion courante et autres charges	12,9	4,2%	7,5	8,0	6,9%	62,4%
Total des recettes	431,3	7,4%	290,8	317,7	9,2%	73,7%
Cotisations sociales	211,3	7,5%	143,8	159,7	11,0%	75,6%
Cotisations prises en charge par l'Etat	7,7	14,2%	3,4	5,3	54,4%	68,5%
CSG	105,8	6,0%	70,5	77,7	10,2%	73,4%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	94,8	7,7%	65,7	72,4	10,2%	76,4%
Charges liées au non recouvrement	-2,5	--	-1,3	-1,4	11,6%	56,4%
Transferts	5,4	-44,9%	6,1	1,3	--	23,9%
Autres produits	8,8	7,9%	2,5	2,8	10,9%	31,4%
CADES - endettement net	-115,6	24,2%	-85,2	-109,9	29,0%	

* : Prévisions de la LFSS 2022

En raison de recettes plus dynamiques que ses dépenses, le solde **toutes branches du régime général** s'améliore nettement (+6,1 Md€) et s'établit à -17,7 Md€ à fin septembre.

Les dépenses et les recettes sont très dynamiques (respectivement +6,6% et +9,2%) en raison essentiellement de la reprise d'activité observée depuis la fin 2020, par contrecoup de la crise sanitaire qui a eu un fort impact sur la conjoncture au cours de l'année 2020. En particulier, le confinement strict, mis en place à compter du 17 mars 2020, a fortement détérioré les comptes au 30 septembre 2020. A contrario, fin septembre 2021, la reprise d'activité est nettement perceptible. A fin septembre 2021, la masse salariale constatée soumise à cotisations sociales du secteur privé augmente de 8,8% par rapport à la même période en 2020 (PCAP), selon l'Urssaf caisse nationale (cf. baromètre n°134). Aussi, au troisième trimestre 2021, le nombre de déclarations d'embauches de plus d'un mois atteint un pic historique, supérieur de 12,8% au précédent point haut enregistré au dernier trimestre 2019 juste avant le déclenchement de la crise.

Ce fort dynamisme de la masse salariale du secteur privé explique en grande partie la hausse des cotisations (+11,0%). Il résulte aussi de la forte hausse des cotisations des travailleurs indépendants, qui ont quadruplé par rapport à fin septembre 2020, en répercussion des mesures d'aide mises en œuvre en 2020 pour faire face à la crise économique. En premier lieu, les échéances des indépendants de mars à août 2020 ont été reportées et lissées sur les échéances de septembre à décembre 2020. De plus, afin d'alléger les échéances de fin d'année, la majorité des travailleurs indépendants a bénéficié d'un ajustement à la baisse de ses cotisations provisionnelles par l'application d'un revenu estimé diminué de 50%. Le niveau des recettes des travailleurs indépendants est donc relativement faible en 2020. Il est en revanche relativement élevé en 2021 du fait de la régularisation des cotisations 2020 calculées avec le revenu 2020 effectif. Ces régularisations sont enregistrées principalement en août 2021. Le décalage à ce stade avec la prévision de la LFSS vient aussi des opérations d'inventaire qui ne sont comptabilisées qu'en fin

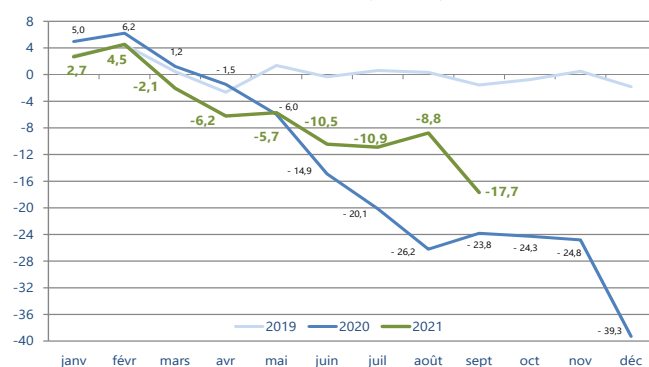
d'année. A l'inverse, la dynamique des cotisations est modérée par les exonérations accordées aux employeurs et aux travailleurs indépendants mises en place dès la 1^{ère} vague épidémique et prolongées de septembre 2020 à juillet 2021 pour faire face aux 2^{ème} et 3^{ème} vagues. Ces dernières sont toutefois neutres sur la dynamique globale des recettes car elles sont compensées par l'Etat. C'est pourquoi les cotisations prises en charge par l'Etat augmentent fortement (54,4%) au 3^{ème} trimestre 2021.

La CSG progresse nettement (+10,2%), du fait de la hausse de la CSG activité (+14,1%), reflétant les dynamiques de la masse salariale du secteur privé et des recettes des travailleurs indépendants, et du bond de la CSG sur les revenus du placement (+31,7%). A l'inverse, la CSG remplacement stagne (-0,1%), conséquence du recul de l'activité partielle, soumise à taux réduit, mais également via l'un impact sur la CSG prélevée sur les allocations chômage et la CSG sur les indemnités journalières avec les mesures mise en place lors du premier confinement pour les personnes dans l'incapacité de poursuivre leur activité professionnelle.

De même, les impôts, taxes et contributions hors CSG augmentent fortement (+10,2%). Ce poste est fortement affecté par la TVA qui, avec la reprise de l'activité, rebondit (+18,8%). De plus, la contribution exceptionnelle sur les organismes complémentaires prévue par la LFSS 2021 a été encaissée en février 2021 au titre de 2020 (pour 1,0 Md€). Les prestations sociales augmentent (+6,8%) du fait des dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire (achats de vaccins, tests, traitements Covid-19) et des dépenses relatives au Ségur de la santé. La situation de la **CADES** se détériore, son endettement net augmentant de 24,7 Md€ entre septembre 2020 et septembre 2021. La loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie a en effet transféré à la caisse 8 Md€ de dette fin septembre 2020 sur les 20 Md€ prévu dans la loi pour l'année 2020, puis 30 Md€ de plus au 30 septembre 2021 sur les 40 Md€ prévu d'ici la fin de l'année 2021.

Toutes branches du régime général ¹ •

Soldes cumulés (en Md€)



¹ : Les comptes toutes branches du régime général comprennent les branches maladie intégrées au champ de la PUMa, vieillesse des régimes alignés avec le FSV, famille, AT-MP et autonomie.

Branche maladie (PUMa)²

en milliards d'euros	2021 p *		Montant à fin Septembre		Sep-21 / Sep-20	% Prév. 2021
	p *	% évol	2020	2021		
Total des dépenses	232,1	-2,8%	166,8	165,7	-0,6%	71,4%
Prestations sociales	210,4	-4,5%	153,1	151,9	-0,8%	72,2%
Transferts	15,0	26,1%	9,4	9,2	-2,1%	61,2%
Charges de gestion courante et autres charges	6,8	2,4%	4,3	4,6	7,5%	67,3%
Total des recettes	202,4	-2,8%	149,4	150,0	0,4%	74,1%
Cotisations sociales	74,3	7,7%	50,7	56,7	11,9%	76,3%
Cotisations prises en charge par l'Etat	3,0	10,4%	1,3	1,9	40,2%	62,7%
CSG	47,6	-31,1%	49,7	38,1	-23,4%	79,9%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	67,8	11,3%	43,9	51,0	16,0%	75,2%
Charges liées au non recouvrement	-0,6	--	-0,5	-0,6	10,9%	91,6%
Transferts	3,1	7,2%	2,7	1,2	--	37,9%
Autres produits	7,3	8,7%	1,6	1,8	10,8%	24,9%
SOLDE	-29,7		-17,4	-15,7		

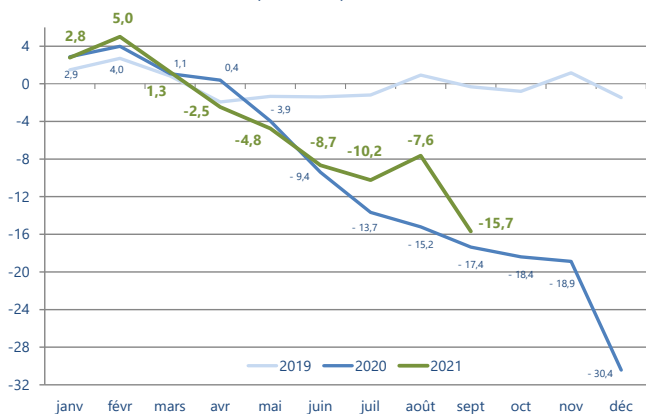
* : Prévisions de la LFSS 2022

Le solde de la **branche maladie** s'améliore de 1,7 Md€ par rapport à septembre 2020 et s'établit à -15,7 Md€. Ses recettes augmentent à la marge alors que ses dépenses diminuent légèrement.

En 2021, les dépenses et les recettes devraient baisser (respectivement -2,8% en LFSS pour 2022) du fait de la création de la branche autonomie : les dépenses relevant de l'ONDAM médico-social, auparavant financées par l'assurance maladie, le sont désormais par la CNSA, qui reçoit, en compensation, des recettes de CSG en provenance de la branche maladie (-1,7 point de fraction de CSG sur les revenus d'activité et -2,9 points sur les revenus du remplacement). En conséquence, la CSG chute à fin septembre 2021 (-23,4%). Cette baisse est cependant plus faible que celle attendue en prévision sur l'ensemble de l'année (-31,1%), le mois de janvier n'étant pas affecté par ce changement du fait du décalage d'un mois entre la période d'emploi et la perception des recettes. Le rattrapage aura lieu en fin d'année avec la prise en compte des écritures d'inventaire.

A l'inverse, les cotisations augmentent fortement (+11,5%), en raison de la progression de masse salariale du secteur privé et de celle des cotisations des travailleurs indépendants (cf. supra).

Branche maladie (PUMa)² • Soldes cumulés (en Md€)



² : La **branche maladie de la protection universelle maladie (PUMa)** regroupe les branches maladie des régimes de base suivants : CNAM avec la CPSTI, MSA, CPRP-SNCF, CNMSS, CANSSM, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC.

Les impôts et taxes hors CSG sont en nette progression (+16,0%). La TVA, qui représente près des 2/3 de cette recette, profite de la reprise d'activité (+18,8%). De plus, la contribution exceptionnelle des organismes complémentaires aux dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire (1,0 Md€), votée dans la LFSS pour 2021, a été versée fin février 2021 à la branche maladie. Ce versement, qui concerne l'année 2020, sera cependant neutralisé lors de la clôture des comptes puisqu'il a été enregistré en produit à recevoir sur 2020. En revanche, une contribution exceptionnelle au titre de 2021, fixée à 0,5 Md€, sera enregistrée à la clôture des comptes. Enfin, le rendement de la taxe sur les salaires affectée à la CNAM augmente de 62,4%. Elle bénéficie en effet d'une fraction supplémentaire de 9,1 points en provenance de la

branche famille dans le cadre de la création de la branche autonomie et des transferts qui en découlent. La taxe sur les salaires, à laquelle les hôpitaux sont assujettis, bénéficie aussi d'un surcroît de rendement découlant des revalorisations de salaires du Ségur de la santé.

Les prestations sociales sont en diminution (-0,8%) essentiellement en raison du transfert à la branche autonomie du financement des établissements médico-sociaux (cf. supra) qui joue pour -11,0 points dans l'évolution. A l'inverse, les soins de ville explosent (+17,5%), du fait du contexte sanitaire (tests, vaccins, médicaments, etc.) et contribuent à hauteur de +6,4 points à l'évolution globale des prestations. Les dépenses des établissements publics et des cliniques privées contribuent également positivement (respectivement +2,1 points et +1,6 point). Les indemnités journalières sont en revanche en baisse (-0,7 point de contribution) par contrecoup de leur forte hausse lors du 1^{er} confinement de 2020.

La chute du solde en septembre 2021 par rapport à août 2021 provient du versement à Santé Publique France de 4,4 Md€ de dépenses qui en 2020 sont intervenues en juillet.

Branche vieillesse des régimes alignés³

en milliards d'euros	2021 p *		Montant à fin Septembre		Sep-21 / Sep-20	% Prév. 2021
	p *	% évol	2020	2021		
Total des dépenses	148,7	2,9%	108,4	110,3	1,8%	74,2%
Prestations sociales	142,0	2,0%	104,1	106,2	2,0%	74,8%
Transferts	4,8	33,7%	3,3	3,1	-6,8%	63,0%
Charges de gestion courante et autres charges	1,9	5,7%	1,1	1,1	4,0%	59,8%
Total des recettes	143,2	3,5%	102,9	106,1	3,1%	74,1%
Cotisations sociales	93,2	7,6%	62,9	69,7	10,8%	74,8%
Cotisations prises en charge par l'Etat	3,5	18,0%	1,5	2,4	++	68,6%
CSG	17,3	2,8%	11,2	11,6	3,8%	66,8%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	17,6	0,2%	14,2	14,3	0,8%	81,4%
Charges liées au non recouvrement	-0,7	--	-0,4	-0,5	13,9%	68,1%
Transferts	12,0	-29,2%	13,4	8,4	-37,3%	70,4%
Autres produits	0,4	-1,6%	0,1	0,2	21,2%	46,7%
SOLDE	-5,4		-5,5	-4,2		
dont CNAV avec CPSTI	-3,0		-2,6	-1,7		
dont MSA Salarisés	0,0		0,1	0,1		
dont FSV	-2,5		-2,9	-2,6		

* : Prévisions de la LFSS 2022

Le solde de la **branche vieillesse**, qui inclut ici le régime général, celui des salariés agricoles et le FSV, s'améliore de 1,3 Md€ (-4,2 Md€ contre -5,5 Md€ en septembre 2020). Les recettes et les dépenses progressent mais sur un rythme plus modéré pour ces dernières (+3,1% contre +1,8%).

Les cotisations sont en nette progression (10,8%), reflétant la vigueur de la masse salariale du secteur privé.

La CSG – uniquement affectée au FSV dans la branche vieillesse – progresse de 3,8%. Celle-ci, assez proche de la prévision, masque des évolutions inverses du fait des transferts entre branches réalisés dans le cadre de la création de la branche autonomie : le FSV transfère de la CSG sur revenus du capital à la CNSA d'où une chute de 16,3% du produit à fin septembre et reçoit en contrepartie de la CSG assise sur les revenus de remplacement qui progresse de 41,7%. Sur l'année, l'opération est calibrée pour viser la neutralité sur le solde du fonds.

Les impôts, taxes et contributions (hors CSG) augmentent de 0,8%. La taxe sur les salaires progresse de 9,8% en raison des revalorisations salariales décidées lors du Ségur de la santé et du rebond de l'économie. A l'opposé, la C3S, dont la recette est essentiellement perçue en mai, chute de -10,3%, en cohérence avec la prévision fixée à -10,4%, compte tenu de sa base d'imposition constituée des chiffres d'affaires 2020 fortement dégradés par les conséquences de la crise sanitaire. Le forfait social et les contributions sur les retraites sont aussi, à ce stade, en évolution proche de la prévision fixée dans la LFSS.

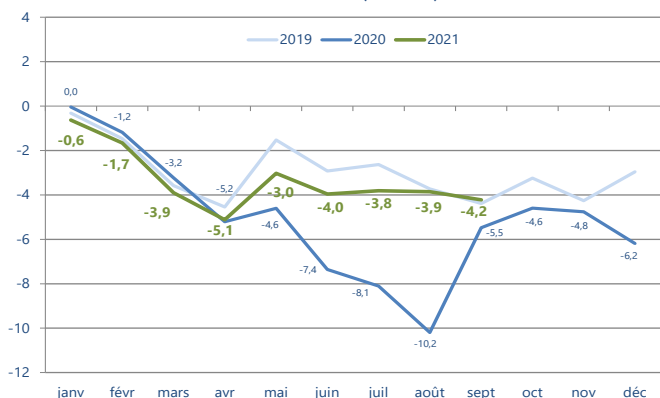
Les prestations sociales progressent de 2,0%, en phase à ce stade avec la prévision. L'effectif de bénéficiaires de droit direct de la CNAV augmente peu (+0,7% au 3^{ème} trimestre 2021 contre +1,3% en 2020 à la même période). En revanche, la pension moyenne versée accélère légèrement (+1,7% après +1,6% en septembre 2020), malgré une

revalorisation des pensions plus basse : +0,4% au 1^{er} janvier 2021 contre une revalorisation de 0,8% en moyenne au 1^{er} janvier 2020.

Le profil des soldes mensuels en cette fin de troisième trimestre 2021 retrouve la tendance de l'année 2019.

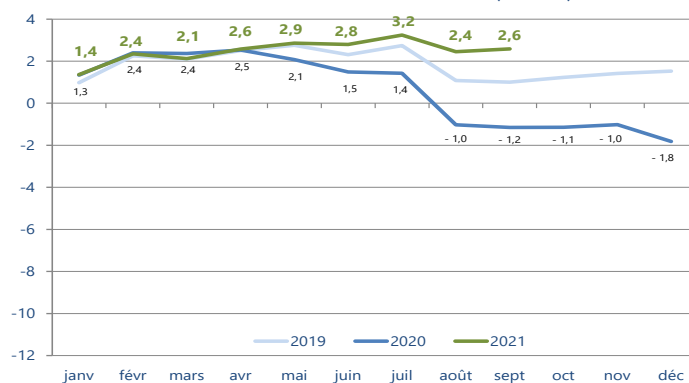
Branche vieillesse des régimes alignés³

Soldes cumulés (en M€)



³ : La branche vieillesse des régimes alignés regroupe le FSV et les organismes concernés par la liquidation unique des régimes alignés (LURA) : la CNAV avec la CPSTI et la branche vieillesse du régime des salariés agricoles.

Branche famille • Soldes cumulés (en M€)



Branche AT-MP du régime général

en milliards d'euros	2021		Montant à fin Septembre		Sep-21 / Sep-20	% Prév. 2021
	p *	%	2020	2021		
Total des dépenses	12,5	2,1%	8,6	8,8	1,9%	70,3%
Prestations sociales	9,7	3,4%	6,9	7,1	2,7%	73,1%
Transferts	1,9	-5,0%	1,2	1,1	-5,4%	60,2%
Charges de gestion courante et autres charges	1,0	4,1%	0,5	0,6	8,1%	61,6%
Total des recettes	13,2	9,8%	9,2	10,0	9,7%	75,9%
Cotisations sociales	12,9	8,2%	8,9	9,6	7,5%	74,6%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,2	15,2%	0,1	0,2	++	92,4%
Charges liées au non recouvrement	-0,3	-38,5%	-0,1	-0,1	10,0%	47,6%
Transferts	0,02	-39,3%	0,00	0,00	--	0,0%
Autres produits	0,4	0,0%	0,3	0,3	35,4%	0,0%
SOLDE	0,7		0,5	1,2		

* : Prévisions de la LFSS 2022

A la fin du troisième trimestre 2021, le solde de la **branche AT-MP** s'améliore par rapport à celui observé à la même date en 2020 (+1,2 Md€ contre +0,5 Md€). Les recettes augmentent nettement (+9,7%) tandis que les dépenses augmentent modérément (+1,9%).

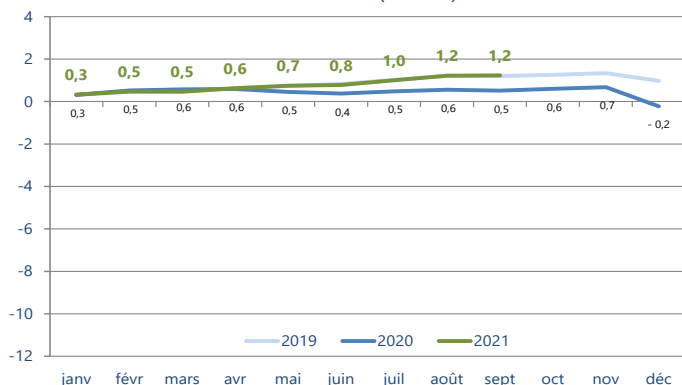
La quasi-totalité des recettes de la CNAM-AT est composée de cotisations des salariés du secteur privé non agricole, les travailleurs indépendants non agricoles n'étant pas couverts pour ce risque. A fin septembre 2021, les recettes de cotisations progressent de 7,5% grâce au redressement de la masse salariale.

Les prestations sociales de la branche AT-MP progressent de 2,7%. Elles sont essentiellement tirées par les indemnités journalières (+5,3%) qui contribuent pour 2,1 points à l'évolution globale.

La chronique mensuelle des soldes de la branche AT-MP se confond, désormais, avec celle qui a été observée en 2019.

Branche AT-MP du régime général •

Soldes cumulés (en M€)



Branche autonomie (CNSA)

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la CNSA gère la 5^{ème} branche du régime général. Elle conserve toutes les dépenses dont elle avait déjà la charge, complétées par les dépenses des établissements

Branche famille

en milliards d'euros	2021		Montant à fin Septembre		Sep-21 / Sep-20	% Prév. 2021
	p *	%	2020	2021		
Total des dépenses	49,4	-1,2%	37,0	36,1	-2,4%	73,1%
Prestations sociales	35,8	-2,6%	27,7	26,7	-3,6%	74,6%
Transferts	10,5	2,3%	7,7	7,7	0,4%	73,3%
Charges de gestion courante et autres charges	3,1	3,8%	1,6	1,7	5,4%	55,6%
Total des recettes	50,8	5,5%	35,8	38,7	8,0%	76,2%
Cotisations sociales	30,9	6,9%	21,3	23,7	11,1%	76,6%
Cotisations prises en charge par l'Etat	1,0	12,2%	0,5	0,7	47,4%	75,8%
CSG	12,3	6,4%	8,2	9,0	10,2%	72,9%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	5,9	-12,3%	5,4	4,9	-10,0%	82,7%
Charges liées au non recouvrement	-0,3	--	-0,2	-0,2	10,9%	56,0%
Transferts	0,2	-1,5%	0,1	0,1	-3,1%	56,8%
Autres produits	0,8	5,6%	0,5	0,4	-3,6%	57,8%
SOLDE	1,4		-1,2	2,6		

* : Prévisions de la LFSS 2022

Le solde de la **branche famille** s'améliore de 3,8 Md€ par rapport au 3^{ème} trimestre 2020 et redevient nettement excédentaire (+2,6 Md€) grâce à une forte hausse de ses recettes (+8,0%) et une diminution de ses charges (-2,4%).

Les cotisations sociales et la CSG augmentent respectivement de 11,1% et de 10,2%, reflet de la reprise d'activité à la fin du troisième trimestre 2021.

La baisse de 10,0% des impôts, taxes et contributions hors CSG s'explique essentiellement par une diminution de la taxe sur les salaires du fait de la réduction de la fraction affectée à la CNAV (18,5% contre 27,6% auparavant) en contrepartie du transfert du financement de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) à la CNSA.

Ce transfert explique la baisse des charges de 2,4%, tirée par les prestations sociales qui baissent de 3,6%. Cette diminution résulte aussi, dans une moindre mesure, du contrecoup de la revalorisation exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire en 2020 (ARS ; -20%). Ces baisses sont atténuées par la forte hausse des allocations pour la petite enfance (+6,5%). Le complément de libre choix du mode de garde augmente fortement (+15,5%) par rapport aux 9 premiers mois de 2020 qui avaient vu une forte baisse du recours aux modes de garde formels avec le confinement strict. De même, la prime à la naissance explose (+47%) en raison de l'anticipation du versement de la prime au 7^{ème} mois de la grossesse à compter du 1^{er} janvier 2021 (contre au 2^{ème} mois après la naissance auparavant).

Le profil des soldes de la branche famille s'est ainsi nettement redressé et dépasse même la courbe de 2019.

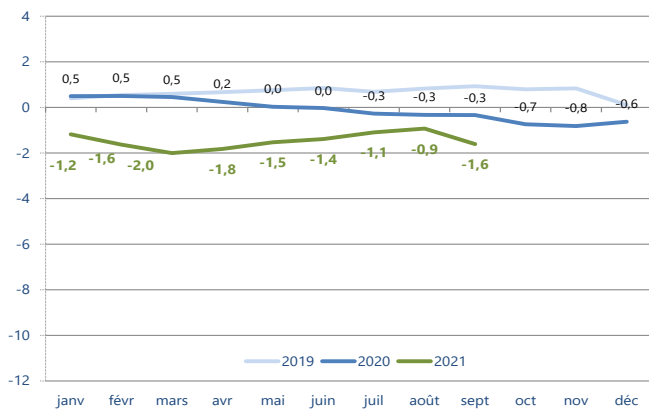
médico-sociaux, via l'objectif global de dépenses (OGD) et en contrepartie de l'affectation d'une fraction de CSG en provenance de la CNAM. Par ailleurs, le financement de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) précédemment financée par la CNAF lui a également été transféré.

en milliards d'euros	2021 p		Montant à fin Septembre		Sep-21 / Sep-20	% Prév. 2021
	*	%	2020	2021		
Total des dépenses	32,4	n.s.	3,9	22,8	n.s.	70,3%
Prestations sociales	28,7	n.s.	0,1	20,0	n.s.	69,6%
Transferts	3,6	-29,8%	3,7	2,8	-24,7%	78,4%
Charges de gestion courante et autres charges	0,2	n.s.	0,0	0,0	48,2%	12,2%
Total des recettes	32,0	n.s.	3,6	21,2	n.s.	66,4%
CSG	28,4	n.s.	1,5	19,0	n.s.	66,9%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	3,5	26,3%	2,1	2,2	4,9%	62,2%
Charges liées au non recouvrement	-0,5	n.s.	0,0	0,0	-13,4%	2,2%
Transferts	0,6	n.s.	0,0	0,0	n.s.	0,7%
Autres produits	0,0	70,1%	0,0	0,0	-82,7%	
SOLDE	-0,5		-0,3	-1,6		

* : Prévisions de la LFSS 2022

A la fin du 3^{ème} trimestre 2021, le solde de la **branche autonomie** est déficitaire (-1,6 Md€) et se dégrade par rapport à 2020. Ses charges et ses produits sont en forte augmentation mais leur rythme d'enregistrement n'est pas identique. L'enregistrement des dépenses est plus homogène que celui des recettes. Compte tenu du décalage d'un mois entre la période d'emploi et l'enregistrement de la recette, seuls huit mois sur neuf prennent en compte le changement d'affectation de la CSG (1,93 point au lieu de 0,23 point). De plus, la recette de CSG sur le capital est surtout perçue au quatrième trimestre. Le solde se redressera donc progressivement au dernier trimestre.

Branche autonomie (CNSA) • Soldes cumulés (en Md€)



Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale 4

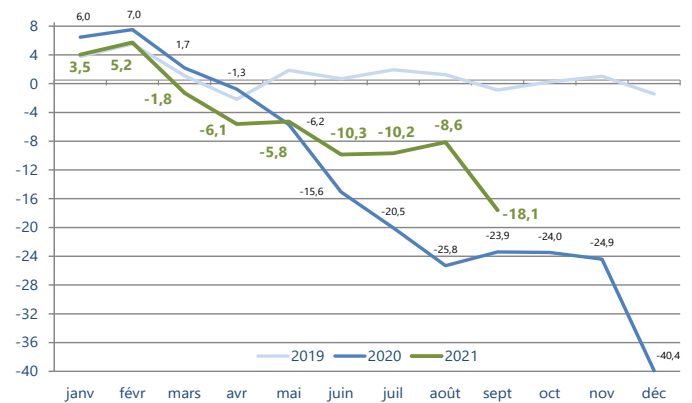
Dans cette dernière partie, le champ de la publication est étendu aux principaux régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIIEG, Exploitants agricoles, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM).

Le solde de l'ensemble des organismes de sécurité sociale s'établit à -18,1 Md€, dont -17,7 Md€ pour le régime général. L'ajout des organismes de sécurité sociale qui n'appartiennent pas au régime général dégrade le solde de 0,4 Md€. Le régime de retraite de la fonction publique territoriale et hospitalière (CNRACL) qui est structurellement déficitaire se détériore (-1,2 Md€ contre -1,0 Md€ fin septembre 2020). Le solde du régime des professions libérales (CNAVPL) se détériore aussi mais reste en excédent (+0,6 Md€ contre +0,9 Md€).

en milliards d'euros	2021 p		Montant à fin Septembre		Sep-21 / Sep-20	% Prév. 2021
	*	% évol	2020	2021		
Total des dépenses	510,3	5,2%	348,4	369,8	6,1%	72,5%
Prestations sociales	473,1	4,7%	326,4	346,8	6,3%	73,3%
Transferts	23,8	15,3%	14,3	14,8	3,4%	62,1%
Charges de gestion courante et autres charges	13,3	3,9%	7,7	8,2	6,7%	62,0%
Total des recettes	476,4	7,1%	324,5	351,7	8,4%	73,8%
Cotisations sociales	243,6	6,8%	167,8	183,9	9,6%	75,5%
Cotisations prises en charge par l'Etat	7,9	14,6%	3,5	5,3	++	67,8%
CSG	105,8	6,0%	70,5	77,7	10,2%	73,4%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	99,3	7,5%	69,0	75,8	9,9%	76,4%
Charges liées au non recouvrement	-2,6	--	-1,3	-1,5	15,9%	58,0%
Transferts	13,5	-20,8%	12,5	7,6	-38,7%	56,7%
Autres produits	9,0	7,7%	2,5	2,8	9,6%	31,1%
SOLDE	-33,9		-23,9	-18,1		
dont solde toutes branches de la première partie	-33,5		-23,8	-17,7		
dont solde des autres régimes	-0,4		-0,1	-0,4		

* : Prévisions de la LFSS 2022

Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale 4 • Soldes cumulés (en Md€)



4 : les comptes mensuels des organismes de sécurité sociale intègrent toutes les branches du régime général présentés en première partie, auxquels sont ajoutés neuf régimes vieillesse de base : CNRACL, CNIIEG, Exploitants agricoles de la MSA, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM.

Contexte

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale, en fournissant des éléments sur la situation financière infra-annuelle des organismes de sécurité sociale. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 dite « cadres budgétaires » sur le volet de la publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale.

Méthodologie

La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. Les subventions d'équilibre de l'État que perçoivent les régimes de la SNCF, la RATP, la CANSSM, le FSPOEIE et l'ENIM sont mensualisées par douzième selon les montants fixés en loi de finances. Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements ont été effectués afin d'obtenir un périmètre homogène d'un exercice à l'autre ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications antérieures.

Limites

Les résultats en fin de mois présentés ici ne prennent en compte ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir, etc.), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice, ainsi que certaines consolidations. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente qui fait sens, sous réserve de la prise en compte des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année. Par ailleurs, les changements d'affectation de recettes entre branches d'une année à l'autre peuvent modifier le profil infra annuel des comptes, limitant en partie la comparabilité avec les exercices passés. Le champ couvert par cette publication correspond à 99% des charges et produits des régimes de base de sécurité sociale



Commission des Comptes de la Sécurité Sociale
Ministère de l'économie, des finances et de la relance
Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion
Ministère des solidarités et de la santé

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr

